

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 16 janvier 2024

Nombre de membres présents : 15

L'an deux mil vingt quatre et le seize janvier, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

09/01/2024

Date d'affichage

09/01/2024

Objet de la délibération n° 09-2024

Communication – Approbation de la charte d'utilisation de l'application mobile panneau pocket pour le compte de l'intercommunalité

Présents

JP. CULOS, C. DEBONS, C. PAVAILLER, C. ROMERO, F. GARRIGUES, F. ESTEVES, C. CLERGEAU, E. UMUTESI, M. PLANA, JC MALTHIE, JF. MULLER, O. RACAUD, JC. LAPASSE, H. DUTKO.

Absents excusés

A. SECULA, S. MAZAS, MJ. SCHIFANO, A. CIERCOLES, A. CERCLIER, M.E. RAYSSAC ORRIT, C. SCHIFANO, A. TAHRI, S. PRADELLES, D. DOUMERC, I. CERE, RM. MARTINEZ FUENTE.

Pouvoirs

D. DOUMERC à P. PLICQUE	MJ. SCHIFANO à C. ROMERO
S. PRADELLES à C. PAVAILLER	A. SECULA à C. DEBONS
S. MAZAS à JP. CULOS	

**Fernand ESTEVES a été nommé secrétaire**

Délibération n° 09

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la charte d'utilisation de l'application mobile Panneau Pocket pour le compte de la Communauté de Communes et les 18 communes du territoire.

Il est proposé à chaque commune de signer cette charte et de compléter un formulaire d'approbation afin de rejoindre l'abonnement « intercommunalité » financé par la Communauté de Communes et ainsi garantir une utilisation conforme de l'application.

VU la charte d'utilisation de l'application mobile Panneau Pocket,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation de l'application mobile Panneau Pocket avec les 18 communes

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

